

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis
UN AN..... \$2.00
SIX MOIS..... \$1.00
Étranger (Union postale.)
UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

“ VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES, ”

AVIS

TOUTE DEMANDE DE
CHANGEMENT D'ADRESSE
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 712

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUEBEC

SAMEDI 30 NOVEMBRE 1901

Renseignements divers

Le droit d'exclusive

Dans une récente lettre, le correspondant romain de la *Semaine religieuse*, de Montréal, parle du droit d'exclusive, question qu'on croyait ensevelie pour toujours mais qui vient de ressusciter à l'improviste. On nomme droit d'exclusive, le droit que possèdent trois puissances soi-disant catholiques, savoir la France, l'Espagne et l'Autriche, de mettre leur veto à l'élection d'un cardinal comme Souverain-Pontife. Chacun de ces pays peut exclure un candidat, mais pas davantage.

L'origine de ce droit d'exclusive remonte au XVIe siècle, au moins. Il s'est exercé surtout au cours des XVIIe et XVIIIe siècles. A cette époque il ne se tenait guère de conclave sans que ce droit fût exercé par l'une ou l'autre de ces puissances, quelquefois par les trois ensemble.

Les cardinaux semblent avoir toujours tenu compte de ce droit dans le choix du Souverain Pontife.

Au XIXe siècle, le droit d'exclusive ne paraît avoir été exercé efficacement qu'une seule fois. L'Autriche fit savoir au conclave qu'elle excluait formellement le cardinal Severoli, et les cardinaux élurent, à sa place, le cardinal della Genga, qui prit le nom de Léon XII.

En 1846, l'Autriche avait chargé le cardinal Gaisruck de donner l'exclusive au cardinal Jean Mastai-Feretti ; mais le messenger arriva à Rome juste à temps pour apprendre l'élection de celui que son gouvernement voulait exclure.

Lors de l'élection de Léon XIII le droit d'exclusive ne paraît pas avoir été exercé.

Il semble avéré qu'au prochain conclave le gouvernement français, bien qu'il soit aujourd'hui absolument sectaire et hostile à l'Église, entend exercer ce droit traditionnel. Et l'on ajoute que c'est le cardinal Gotti, religieux de l'ordre des Carmes, qu'il veut empêcher d'arriver au Siège de Pierre. Le cardinal Gotti est un religieux austère qui ne se plierait à aucune compromission. “ Le gouvernement français, dit le correspondant de la *Semaine religieuse*, redoute un pape qui serait trop pope, et se poserait en défenseur des humbles religieux qu'il veut anéantir. ”

Reste à savoir si les cardinaux, étant donné le caractère maçonnique du gouvernement français, tiendraient compte de son exclusive.

La santé du Saint-Père

Il y a lieu de craindre que l'état de la santé du Saint-Père laisse à désirer. Dans sa lettre en date du 9 octobre, le correspondant romain de la *Semaine religieuse*, de Montréal, laisse perser ses inquiétudes. Il dit :

“ Toutefois, malgré ces assurances et en dépit de ces audiences, il revient de trop de côtés que le Souverain-Pontife est vraiment fatigué pour qu'il n'y ait pas un peu de vérité dans ces bruits. Je dis fatigué et non malade, car c'est au fond l'épuisement de la vie qui se fait sentir. Le pape peut le surmonter pendant trois ou quatre heures vers le milieu de la journée, mais cet effort l'anéantit en quelque sorte pour tout le reste du jour. Et puis l'alimentation devient difficile, parce que les vivres ne sont point mâchés. En somme l'état général, sans être inquiétant, est moins bon que par le passé. ”

Dans les premiers jours de novembre, le *Gaulois*, de Paris, publiait la dépêche suivante de Rome :

“ Il n'y a, en réalité, aucune menace de danger immédiat, et le médecin de Léon XIII croit qu'il peut fort bien, hors le cas de complication subite, vivre longtemps dans les conditions actuelles. ”

“ Ce qui a donné lieu, hier, à des nouvelles pessimistes, c'est que le docteur Laponi a été appelé, avant-hier soir, au Vatican, où le Pape avait éprouvé une faiblesse. Mais Léon XIII n'en continue pas moins ses réceptions, et s'il laisse davantage au cardinal Rampolla la direction des affaires, il garde la signature et suit attentivement toutes les questions importantes. ”

Les dépêches de l'Afrique

A ce sujet, nous lisons, dans la *Vérité*, de Paris, portant la date du 7 novembre, la très juste observation que voici :

“ Il y aurait beaucoup à dire sur le traquage des dépêches de l'Afrique Australe. Contentons-nous pour finir d'en citer un exemple remarquable. ”

“ Le *War Office* avoue que pour le mois d'octobre les pertes des Anglais au Transvaal ont été de 159 officiers et de 2,910 hommes tués ou blessés. Or nous défions qu'on trouve la justification de ces chiffres dans les dépêches de Lord Kitchener. Il faut donc que la lutte soit plus meurtrière encore qu'on ne nous le dit dans l'Afrique Australe. Et la chose explique pourquoi il passait hier à Palmas quatre navires anglais chargés de blessés. ”

Proclamation de Botha

Voici le texte de la proclamation lancée

par le général Louis Botha, en réponse à celle de lord Kitchener, tel qu'il a été communiqué aux journaux par l'Agence Paris-Nouvelles :

“ Attendu que le 7 août 1901, par ordre du gouvernement anglais, une certaine proclamation a été lancée par le commandant en chef anglais de l'Afrique du sud dans laquelle il est dit que tous les commandants, fields cornets et chefs de commandos sous les armes, qui sont des burghers et qui continuent à lutter contre les Anglais dans les deux républiques et dans d'autres parties des possessions anglaises dans le sud de l'Afrique, et que tous les membres du gouvernement des deux républiques seront, à moins qu'ils ne se rendent avant le 9 septembre prochain, bannis à vie de l'Afrique du sud, etc. ”

“ Et attendu qu'aucun des membres des gouvernements de l'Etat libre d'Orange et de la République sud-africaine, ni aucun général commandant, field cornet, chef ou burgher n'a l'intention d'obéir à ladite proclamation de lord Kitchener ou de s'en préoccuper ; ”

“ Et attendu que ladite proclamation de lord Kitchener contient de nombreuses déclarations de mauvaise foi, faussées et malevillantes, — déclarations habituelles aux Anglais ; ”

“ Et attendu que la proclamation de lord Kitchener a renforcé plus que toute autre chose la détermination de toute personne qui se trouve encore sous les armes de se battre jusqu'à la fin pour l'indépendance ; ”

“ Maintenant, il est fait savoir et proclamé par moi, Louis Botha, commandant général des forces de la République sud-africaine, après entente avec le gouvernement, les officiers et burghers de l'Etat libre d'Orange et le gouvernement, les officiers et burghers de la République sud-africaine, que le général Kitchener, son état-major et tous les officiers et soldats servant sous ses ordres dans l'armée britannique et se battant en ce moment contre nous, seront, après le 15 septembre 1901, déclarés hors la loi dans le sud de l'Afrique. Et tous les officiers et burghers dans les deux Républiques et la colonie du Cap de Bonne-Espérance, ont l'autorisation et reçoivent l'ordre de fusiller tout Anglais armé qu'ils rencontreront. ”

A propos du parti conservateur

M. Omer Héroux, une de nos meilleurs plumes parmi les jeunes, a publié naguère dans le *Pionnier* un article remarquable sur le parti conservateur. Nous en extrayons les passages suivants :

“ Le parti conservateur français devrait se rappeler une chose, c'est qu'il est l'allié, l'égal du parti conservateur

anglais. ”

“ L'absorption de la section française dans la section anglaise du parti, l'habitude prise de désigner le chef français comme lieutenant du chef anglais, tout cela est faux, tout cela est contraire à la tradition de Lafontaine et de Cartier. ”

“ Le parti conservateur français doit constituer une organisation politique particulière, ayant son but, son idéal, son point de vue distinct. Il lui faut tout juger d'après le criterium supérieur des intérêts de sa nationalité. ”

“ Certes il doit être prêt à coopérer, loyalement et de toutes ses forces, avec le parti conservateur anglais — mais à titre d'allié toujours. ”

“ Ce fut là la condition de sa force dans le passé, ce sera la condition de sa force dans l'avenir. ”

“ Et l'oubli temporaire de cette tradition a toujours été pour lui une source de faiblesse. ”

“ Songez, par exemple, quelle force aurait eue M. Angers, si, en 1895, il avait pu disposer d'un parti compact, distinct, indépendant, prêt à se porter du côté où on lui offrait les meilleures garanties ! ”

“ La question scolaire aurait été réglée immédiatement et pour toujours, j'en suis sûr. ”

Est-ce vrai ?

On lit dans une lettre de Berlin, adressée à la *Vérité française* :

Tout le monde connaît le succès considérable de vente obtenu par le livre de Sienkiewicz *Quo Vadis* ?

Or, le *Volksblatt* de Vienne prétend que dans les cercles littéraires polonais circule une étude du professeur Antonio Cavalli, attirant l'attention du public sur l'extraordinaire ressemblance du roman de Sienkiewicz avec le célèbre poème de Manzoni *I Promessi sposi*. En effet, Lygia, l'héroïne de Sienkiewicz, rappelle d'une façon frappante Susanna, l'héroïne du poème italien. Chez Manzoni, la famine et la peste jouent un rôle considérable et chez Sienkiewicz c'est l'incendie de Rome et la mort des chrétiens. Cavalli attire aussi l'attention sur le caractère de Vinicius, dépeint par Sienkiewicz et qui est le même que celui de don Rodrigo des *Promessi sposi*. Et les deux héros retrouvent leur héroïne dans des circonstances et dans des lieux extraordinaires.

En Afrique australe

Malgré les rigueurs de l'état de siège, l'impression commence à dominer à Capetown, dit un journal français, que le règne de l'Angleterre dans l'Afrique du Sud est fini.

“ Les autorités militaires, dit une dépêche du Cap, dissimulent soigneusement aux habitants, le succès des Boers dans la colonie ; mais ce qu'on ne peut cacher, c'est que tous les trains qui arrivent sont chargés de blessés et que les hôpitaux sont encombrés.

“ De plus, à chaque instant, on annonce que les communications télégraphiques sont interrompues parce que les fils ont été coupés en tel ou tel endroit.”

Ces nouvelles inspirent au *Daily Mail* les amères réflexions suivantes :

“ Tôt ou tard, il faudra bien soulever le voile et alors que verrons nous ? Si nous voyons une République indépendante à la place de ce qui fut une loyale colonie, lord Salisbury haussera les épaules et se contentera de dire qu'il n'est pas maître des événements.”

La réponse du R. P. Lacombe

La *Presse*, de samedi dernier, nous apporte ce qui suit, sous ce double titre : *L'anglais et les métis*. Le R. P. Lacombe fait une déclaration importante. Il nie énergiquement que les missionnaires de l'Ouest veulent angliciser les métis.

“ Un journal du dimanche publiait, il y quelques semaines, un article au cours duquel son auteur conseillait aux Canadiens-français de garder leur argent plutôt que de le donner à des missionnaires qui enseignent de préférence l'anglais dans les écoles de l'Ouest. Le R. P. Lacombe, particulièrement visé dans l'article en question, répondit au journal par une lettre que tout le monde a pu lire.

“ La *Vérité*, de Québec, vient d'intervenir dans ce débat et pose les deux questions suivantes au vieux missionnaire :

“ Dans les écoles du Nord-Ouest, pour lesquelles on demande l'aumône aux Canadiens-français, se sert-on, dans l'enseignement, oui ou non, de la langue anglaise plutôt que de la langue française ? Ces écoles sont-elles ou ne sont-elles pas, pratiquement, des écoles anglaises ? Voilà ce qu'il importe de savoir.”

“ Un reporter de la *Presse* s'est rendu hier soir à la résidence des Révérends Pères Oblats et a pu obtenir une entrevue avec le R. P. Lacombe.

“ Le vieux missionnaire, à la lecture de cet écrit, parut très affecté ; le dévouement qu'il apporte depuis si longtemps à la cause éminemment chrétienne et patriotique de l'évangélisation et de l'éducation des métis et des sauvages de l'Ouest ; les sacrifices, les fatigues, les misères de toutes sortes qu'il s'est imposés dans le passé ; les beaux résultats obtenus, les œuvres qu'il lui reste à accomplir sont pourtant des raisons suffisantes pour faire taire la critique.

“ Sont-ils fous, dit le R. Père, à plusieurs reprises. Vraiment, je me prends quelquefois à regretter mes sauvages.”

Voici les paroles qu'il a prononcées après avoir pris connaissance de l'écrit de la *Vérité* :

“ Je commence à me fatiguer de toutes les misères que l'on nous suscite. A ceux qui doutent du bon emploi de l'argent que nous recevons dans cette province, je dis encore une fois, et ce sera la dernière, que cet argent n'est pas plus destiné à angliciser les Métis que les autres. Depuis près de deux mois, du haut des chaires, dans les journaux, nous faisons connaître le but de notre mission qui se résume comme suit : secourir les nombreux établissements qui deviennent chaque jour de plus en plus importants, par suite de l'arrivée d'une foule de nouveaux immigrants appartenant à toutes les nationalités. Or, les maigres

revenus dont nous disposons ne suffisent plus pour faire face à tous les besoins. Les évêques et le clergé de la province de Québec l'ont compris, c'est pourquoi ils nous encouragent.

“ Dans nos écoles du Nord-Ouest nous enseignons le français et l'anglais ; les circonstances nous y forcent. Croit-on vraiment qu'il serait pratique d'enseigner le français seulement ? Ce ne serait pas faire œuvre de patriotisme ; c'est l'anglais qui domine au Nord-Ouest et il faut que le métis ou le canadien-français sache la langue de la majorité. Au reste n'enseignez-vous pas aussi l'anglais dans vos écoles de la province de Québec ?

“ Vraiment, je ne comprends pas que des catholiques canadiens-français puissent mettre en doute notre bonne foi. A ceux qui prétendent que nous anglicisons les métis, j'oppose le démenti le plus formel. Mais allez donc nous entendre, dans les églises, écoutez bien nos entretiens, prenez connaissance des lettres de Mgr Grandin aux évêques, et vous finirez pas nous laisser en paix et ne plus mettre d'obstacle à l'expansion de nos œuvres.”

Et le R. P. Lacombe termine comme suit : “ Messieurs les enquêteurs qui faites dans les journaux, je ne m'occuperai plus, à l'avenir, de vos injustes et fausses allégations.”

Nous n'insisterons pas sur le ton plutôt vif que prend le R. P. Lacombe. Il nous semble, toutefois, qu'on peut différer d'opinion avec le vénérable missionnaire sans être nécessairement fou. D'autant plus que, pour notre part, nous n'avons pas fait d'allégations d'aucune espèce. Nous avons seulement demandé, en termes convenables, un renseignement précis sur le caractère des écoles pour lesquelles on demande de l'aide aux Canadiens-français.

Ce renseignement, on persiste à ne pas nous le donner. Car on le cherche en vain dans ces phrases indignées que le reporter de la *Presse* prête au R. P. Lacombe.

Les déclarations que publie la feuille montréalaise sont, en effet, toutes à côté de la question.

Personne n'a demandé que les missionnaires enseignent seulement le français. Personne n'a ni dit ni donné à entendre qu'il serait pratique de n'enseigner que le français. Tout le monde sait que l'anglais s'enseigne dans les écoles de la province de Québec. Et personne ne s'oppose à ce que les métis et les sauvages qu'évangélisent les missionnaires canadiens-français de l'Ouest apprennent l'anglais. Tout cela est élémentaire et il serait puéril d'insister là-dessus.

Mais ce que les Canadiens-français ont le droit de savoir, le voici encore une fois : Ces écoles, au maintien desquelles ils sont invités à contribuer, sont-elles, ou ne sont-elles pas, pratiquement, des écoles anglaises ?

On sait très bien ce que c'est qu'une école anglaise ; c'est une école où l'enseignement se donne en anglais, où la langue anglaise domine, et d'où les enfants sortent anglicisés.

Dans une telle école on peut fort bien enseigner le français ; de même que dans une école française on peut parfaitement enseigner l'anglais.

Le R. P. Lacombe déclare qu'il ne s'occupera plus de ceux qui veulent tirer cette question au clair. Force nous est donc de nous adresser ailleurs ; car nous trouvons que le public canadien-français a le droit de savoir encore une fois, à quoi s'en tenir sur

ce point qui ne manque certes pas d'importance pour notre nationalité.

On nous a communiqué le rapport du département des sauvages pour l'exercice se terminant le 30 juin 1895. Dans ce rapport, à la page xxiii, il est affirmé que “ les enfants dans toutes les écoles industrielles et dans tous les pensionnats, reçoivent l'enseignement en anglais, EXCLUSIVEMENT.” Et dans ce rapport on insiste sur la nécessité d'angliciser les sauvages.

A la page xxiv de ce rapport on trouve les noms de quelques-unes de ces écoles industrielles où l'enseignement, au dire de ce même rapport, se donne exclusivement en anglais. Et parmi les institutions ainsi mentionnées il y en a qui sont certainement dirigées par des missionnaires de langue française.

Voilà pour les écoles que subventionne le gouvernement fédéral. Nous aurons peut-être, plus tard, des renseignements sur d'autres institutions du Nord-Ouest.

Nous soumettons respectueusement qu'il vaut mieux discuter cette grave question nationale avec calme.

A cause de l'importance du sujet, nous croyons devoir reproduire la lettre que nous écrivait naguère un ecclésiastique, lettre qui a déjà paru dans la *Vérité* du 19 octobre :

“ Il n'y a pas que vous pourtant pour faire du mauvais sang. Voici une autre chose contre laquelle il faudrait s'élever, ce me semble, avec une patriotique indignation. Dans nos missions catholiques les écoles subventionnées par le gouvernement fédéral ne doivent enseigner, en raison même de cette subvention, que l'anglais. Ainsi dans le lointain Alaska canadien, ainsi en pleine province de Québec, à Caughnawaga, et sans doute aussi dans les autres missions du même genre de notre pays.

“ Notre langue, pourtant, aux yeux du gouvernement fédéral, doit avoir des droits égaux à ceux de la langue anglaise. Donc c'est la langue française qui devrait sans entraves, bénéficier du zèle apostolique des missionnaires canadiens-français. Il serait juste que la langue anglaise eût à son service le zèle des apôtres catholiques de langue anglaise, et c'est tout. Mais faire des nôtres les hérauts, les missionnaires de la langue anglaise, c'est une iniquité de la part du gouvernement fédéral de l'exiger, c'est une honte de notre part de le souffrir.

“ Je sais bien que ce qui pousse nos si dévoués religieux et nos admirables religieuses, c'est uniquement le zèle chrétien, l'amour des âmes, ce qui les fait se plier aux exigences d'Ottawa. Ils sont persuadés, et avec raison, je crois, que les subsides fédéraux, dont ils ne peuvent se passer, leur seraient retranchés du moment qu'ils refuseraient d'enseigner l'anglais d'une manière prédominante, et je ne crois pas trop dire en ajoutant, exclusive.”

Est-ce faire preuve de folie que de chercher à connaître toute l'étendue du mal, afin d'y porter remède, si cela est possible ?

P. S. Depuis que cet article est écrit nous avons eu, chez les RR. PP. Oblats, de Saint-Sauveur, un long entretien avec Mgr Legal, coadjuteur de Mgr Grandin. Sa Grandeur doit nous communiquer, pour être publiés dans le prochain numéro de la *Vérité*, des notes et des documents qui mettront fin, croyons-nous, à toute discussion, en faisant la lumière sur la question.

Sir Charles Tupper

A peine de retour au Canada, sir Charles Tupper fait, de nouveau, appel au jingoïsme pour pousser le faible gouvernement Laurier plus avant encore dans la voie funeste de l'impérialisme militaire.

Nous recevons d'Ontario, dit la *Presse*, de Montréal, en date du 22 novembre, le cri troublant que voici :

“ Sir Charles Tupper, interviewé au sujet de l'envoi d'un troisième contingent, a dit à Toronto :

“ Je déplore qu'il n'y ait pas en Afrique, maintenant, un contingent canadien, à côté des Australiens et des Néo-Zélandais, pour combattre pour l'Empire jusqu'à la fin de la guerre. J'espère que le gouvernement va non seulement lever un contingent, mais va aussi l'organiser et l'équiper.”

L'autre jour, les conservateurs étaient, à Montréal, M. Monck, député de Jacques-Cartier, qui est considéré comme le chef à Ottawa, du parti libéral-conservateur de la Province de Québec, et qu'on appelle, bien à tort, selon nous, le lieutenant de M. Borden, chef de l'opposition fédérale. A ce banquet, on a prononcé force discours. M. Monck et plusieurs autres orateurs ont fait beaucoup de réserves au sujet de l'impérialisme. On pouvait même espérer que le parti libéral conservateur était à la veille de se prononcer formellement contre la nouvelle politique et d'engager résolument le pays à retourner aux saines traditions d'autrefois.

Et voilà que sir Charles Tupper, le mauvais génie de son parti, jette derechef son cri insensé en faveur de la participation du Canada à la guerre la plus inique que l'Angleterre ait jamais faite!

Les libéraux-conservateurs de Québec n'ont pas besoin de compter sur un retour de la faveur populaire à leur parti, tant qu'ils n'auront pas réussi à imposer silence à sir Charles Tupper et aux jingoïstes de son école.

Une ligue d'enseignement

Nous lisons ce qui suit dans la *Patrie*, de Montréal, en date du 20 novembre :

“ Nous aurons assez prochainement, à Montréal, une Ligue d'Enseignement.

“ Son but unique sera de travailler à l'avancement de la grande cause de l'instruction publique, au progrès de l'école, de seconder l'action du Conseil de l'Instruction publique et du gouvernement.

“ Cette Ligue entend bien s'élever au-dessus des partis politiques.

“ Les hommes qui désirent en faire partie peuvent adresser leur nom à : La Ligue d'Enseignement, Boîte à lettres 675, Montréal.

“ La création d'une pareille organisation est une entreprise essentiellement patriotique.”

Il y a ligue et ligue, absolument comme il y a *fagots et fagots*.

Il y a de bonnes ligues, et il y en a de très mauvaises.

Par exemple, *La ligue de l'enseignement*, en France, est une création maçonnique. Sous prétexte de faire avancer la cause de l'enseignement, elle la ruine, en travaillant à bannir de l'école toute notion religieuse.

Nous ne disons pas que les promoteurs de la ligue dont parle la *Patrie* soient animés d'un mauvais esprit. Nous voulons croire que leurs intentions sont droites. Mais, enfin, il serait plus rassurant pour le public de connaître les personnages qui prennent l'initiative de ce mouvement, lequel peut être bon ou mauvais, selon qu'il est bien ou mal dirigé.

On nous donne le numéro de la boîte à lettres de la nouvelle ligue. Mais qui est à la tête de cette organisation? Voilà ce qu'il importe de savoir.

UN DANGER REEL

Sous le titre : *Il ne faut pas s'alarmer*, le *Soleil*, 18 novembre, publie un de ces articles absolument insensés où il excelle, incontestablement.

Il s'agit de l'invasion du Canada par les capitalistes américains, et particulièrement de l'accaparement de 88,000 actions du Pacifique canadien par le syndicat Hill-Morgan.

Cette nouvelle, dit le *Soleil*, "semble avoir effrayé beaucoup des nôtres. On y voit une invasion du pays par les Américains."

C'est une invasion, ajoute le *Soleil*, mais "une invasion qu'on ne doit pas redouter."

Et le spirituel confrère nous assure que les Américains ne se proposent pas d'enlever notre chemin de fer. "Il faut qu'il reste où il est et qu'il reste soumis aux lois du Canada." Donc, selon ce brillant logicien, il n'y a pas de danger. Et il souhaite la bienvenue à ces messieurs!

Mais, confrère, personne ne s' imagine que les Américains vont transporter chez eux le chemin de fer du Pacifique, nos chutes d'eau, nos terrains miniers, nos forêts.

Le danger n'est pas là, assurément.

Le vrai danger, le voici.

Lorsque les capitalistes américains auront des intérêts au Canada pour des millions et des centaines de millions, ils voudront gouverner le pays à leur guise et façonner nos lois de manière à favoriser leurs affaires particulières.

Si notre parlement cède, c'est Wall Street qui nous gouvernera, en réalité.

Si notre parlement résiste, des complications sérieuses surgiront entre les deux pays; et l'invasion des capitaux américains, que le *Soleil* favorise aujourd'hui, sera peut-être suivie un jour d'une invasion des armées américaines.

Si les capitalistes anglais n'avaient d'abord envahi le Transvaal, jamais la guerre actuelle n'aurait eu lieu.

Si le gouvernement de Washington a fait la guerre à l'Espagne, au sujet de Cuba, n'est-ce pas, surtout, parce que des Américains avaient placé de grands capitaux dans les industries de l'île?

Soyons assurés que cette invasion des capitaux américains, quoi qu'en dise le *Soleil*, constitue un grand danger pour l'avenir politique du Canada.

La même feuille disait naguère, en parlant de M. Bourassa et de sa lutte contre l'impérialisme, que ceux qui s'occupent des dangers auxquels le

Canada pourra être exposé dans cinquante ans sont des *écervelés*. C'est la politique dite *Après nous le déluge*; politique détestable, au suprême degré.

DOCTRINE PAIENNE

Il nous a fait vraiment de la peine de lire ce qui suit dans les *Nouvelles ouvrières de la Presse*, de Montréal, en date de samedi le 16 novembre :

"Dans un livre sur l'évangile de la richesse, M. Carnegie consacre un long chapitre à démontrer avec enthousiasme les avantages de la pauvreté. Il parle de "l'école fortifiante de la pauvreté". Quel abus de langage! Vaudrait autant parler de l'ondulation des vagues furieuses, de la douceur des tornados du Dakota, vaudrait autant parler de la délicatesse du meurtre, des délices de la faim, que de parler des avantages de la pauvreté. La pauvreté signifie, faim, froid, besoin, désespoir, dépravation. La pauvreté ne peut être un bien, elle n'est toujours qu'un mal horrible."

Et voilà comment on parle de la pauvreté dans les colonnes d'un journal catholique!

Ouvrons maintenant l'Évangile selon saint Luc, chapitre vi :

"Alors Jésus levant les yeux vers ses disciples, leur dit : Vous êtes bienheureux, vous qui êtes pauvres, parce que le royaume de Dieu est à vous."

"Vous êtes bienheureux, vous qui avez faim maintenant, parce que vous serez rassasiés. Vous êtes bienheureux, vous qui pleurez maintenant, parce que vous rirez....."

"Mais malheur à vous, riches, parce que vous avez votre consolation."

"Malheur à vous qui êtes rassasiés, parce que vous aurez faim. Malheur à vous qui riez maintenant, parce que vous serez réduits aux pleurs et aux larmes."

L'écrivain de la *Presse* affirme que la pauvreté ne peut être un bien; qu'elle n'est toujours qu'un mal horrible.

Jésus-Christ nous enseigne que le vrai mal, c'est plutôt la richesse, puisqu'il nous déclare "qu'un riche entrera difficilement dans le royaume des cieux" (1).

On ne saurait rien imaginer de plus opposé à l'enseignement de Jésus-Christ que cette tirade insensée de la *Presse* contre la pauvreté.

(1) S. Matthieu XIX, 23.

Surveillez vos dépêches, confrères!

Le *Soleil* et l'*Événement*, de Québec, ont publié, tous deux, la dépêche suivante, dont l'origine sectaire ne saurait faire de doute pour personne :

"Paris, 20 — Ce qui s'est passé au congrès de Lille a ouvert les yeux aux étrangers qui avaient exagéré l'importance de la loi sur les associations de M. Waldeck-Rousseau. Les Jésuites sont déjà de retour ou se préparent à rentrer en France; quant aux Assomptionnistes, s'ils ont reçu un échec sévère, leur propagande, par l'entremise de leurs amis laïques, n'est nullement compromise. La nouvelle loi donne, au contraire, plus d'importance aux ordres qui ont obtenu l'autorisation.

"Les socialistes et les radicaux commencent d'accuser M. Waldeck-Rousseau d'être réactionnaire et de donner une charte de liberté aux ordres religieux."

Nous ignorons ce qui s'est passé au congrès annuel des catholiques du Nord et du Pas de Calais, qui vient de se tenir encore une fois à Lille; mais nous sommes bien persuadé que cette réunion n'a rien fait pour justifier cette dépêche perfide qui dégage une forte odeur de franc-maçonnerie.

La loi sur les associations est une loi de persécution, flétrie par Léon XIII comme une violation, non seulement des lois de l'Église, mais aussi du droit naturel. On ne saurait en exagérer l'importance, ni la malice.

Quant à cette histoire du retour des jésuites, nous n'en croyons pas un mot, parce que cela n'est pas croyable.

Et quels sont les "ordres religieux qui ont obtenu l'autorisation"?

Et comment cette loi, qui prétend asservir les ordres religieux, peut-elle leur donner plus d'importance?

Nous est avis que nos journaux quotidiens devraient surveiller davantage leurs dépêches télégraphiques, particulièrement quand il s'agit de questions religieuses.

Les nouvelles profanes, que le télégraphe transmet à nos journaux ne peuvent guère être contrôlées, cela se conçoit. Mais une dépêche aussi perfide que celle qu'on vient de lire devrait éveiller l'attention du journaliste catholique le moins instruit. Il suffit d'avoir un peu de sens religieux pour découvrir le poison de ces lignes.

MM. MONCK ET BOURASSA

Le *Pionnier* admire beaucoup le récent discours de M. Monck. Il proclame ce monsieur un *homme nouveau*, *imbu d'idées saines* et "se sent tout disposé à lui donner un loyal essai."

Peut-on appeler *homme nouveau* un député qui a eu l'occasion de se prononcer sur toutes nos principales questions politiques et qui n'a pas toujours donné la note juste?

Et même l'autre jour, M. Monck a-t-il donné la note absolument juste? Ou plutôt, a-t-il dit tout ce qu'il fallait dire? Nous ne pouvons l'admettre.

Sans doute, il n'a pas, comme sir Charles Tupper, proclamé que le Canada doit prendre part à la guerre sud-africaine. Il s'est montré assez réservé sur ce point pour mécontenter les feuilles anglaises de son parti: c'est une bonne note en sa faveur. Mais, enfin, il n'est réellement pas sorti de la banalité et des lieux communs. En effet, le *Pionnier* résume ainsi ce qu'il a dit sur la question brûlante de l'impérialisme.

"Au Parlement canadien seul, proclame M. Monck, appartient le droit de décider de notre concours à la défense impériale."

L'impérialiste le plus encroûté ne pourrait guère dénier à notre parlement ce droit élémentaire.

Ce que l'on voudrait savoir, d'une façon précise, le voici :

Le parti libéral-conservateur approuve-t-il ou désapprouve-t-il la participation du Canada à la guerre sud-africaine? Approuve-t-il ou désapprouve-t-il l'envoi de contingents en Afrique?

Voilà pour la question de fait.

Quant à la question de principe :

Le parti libéral-conservateur prétend-il, oui ou non, que le Canada doit prendre part aux guerres de l'Angleterre, en général?

Il ne suffit pas de dire que c'est au parlement à décider, dans chaque cas, ce qu'il faut faire.

Dans quel sens, d'après M. Monck, le parlement doit-il décider?

Voilà ce que l'on voudrait savoir et voilà aussi ce que le discours de M. Monck ne nous apprend pas.

Quelle différence entre M. Monck et M. Bourassa!

Nous savons exactement ce que le dernier veut : il est carrément contre la nouvelle politique de la participation de notre pays aux guerres de l'Angleterre, toutes les fois que ces guerres n'ont pas pour objet le maintien de l'autorité de la couronne au Canada.

Le *Pionnier* prétend admirer et M. Bourassa et M. Monck. Nous avouons candidement n'avoir de l'admiration que pour le premier.

LIVRES REÇUS

Dix-Neuvième Siècle, esquisses littéraires et morales, II^eme volume, par le R. P. G. Longhaye, S. J. La matière du travail embrasse une période de vingt ans, (1830-1850) et se divise en dix parties : L'époque. — Fond du romantisme. — Musset. — Vigny. — Dumas. — G. Sand. — Balzac. — Michelet.

Victor Retaux, libraire — éditeur 82 rue Bonaparte Paris.

— 0 —

La Prise de Québec. — par les Anglais en 1759 — Drame historique en 5 actes et 7 tableaux, d'après un ouvrage de Henri Cauvain, — par O. Hardy dit Chatillon, de Nicolet. —

C. O. Beauchemin & Fils. Montréal.

Dans le *Soleil* du 21 novembre, quelqu'un qui signe *Justice* et qui date sa lettre du Bic, se plaint amèrement de la façon dont le public de cette région de la province est traité "par les potentats de Moncton". Il est admis, en effet, que l'Intercolonial est administré d'une façon scandaleuse, sous plus d'un rapport. Les plaintes sont nombreuses. Sans doute, le *Soleil* fait bien de recevoir ces plaintes et de les faire connaître. Mais M. Pacaud pourrait-il nous dire à quoi a servi l'avènement des libéraux au pouvoir, en ce qui regarde, du moins, l'Intercolonial? Voilà plus de cinq ans que ses amis ont l'administration de ce chemin, et le public se plaint toujours, et avec raison puisque le *Soleil* accueille ces plaintes.

M. l'abbé Maximilien Tassé, vicaire forain et ancien curé de Longueuil, décédé hier, était membre de la Société d'une messe *section provinciale*.

C.-A. COLLET, P^{re},
Secrétaire.

{ Archevêché de Québec,
26 novembre 1901.

M. l'abbé Joachim Primeau, chanoine honoraire de Montréal et curé de Boucherville, décédé le 22 du courant, était membre de la société d'une messe, *section provinciale*.

C.-A. COLLET, P^{re},
Secrétaire.

{ Archevêché de Québec,
25 novembre 1901.

Grande Bretagne et Canada

Conférence par **M. Henri Bourassa**
député fédéral de Labelle

À LA RÉUNION COMMEMORATIVE DU 35^e
ANNIVERSAIRE DU " PIONNIER "

Au Théâtre National Français, le di-
manche 20 octobre 1901

(Suite et fin.)

APPARITION DE M. ALLAN

M. Rhodes ne s'en tint pas à ces préparatifs. Vers la fin de la session de 1899, nous vîmes arriver à Ottawa un M. Allan employé de la *Chartered Company*. Il organisa parmi nos parlementaires un comité de sa ligue, où il fourra quelques têtes de chaque troupeau— pardon, des représentants de chaque groupe politique : des *grits*, des *torys*, des *rouges*, des *bleus*, des sénateurs, des députés, des ministres passés, présents et leur peignit, en termes poignants, les souffrances et les humiliations que subissaient les *Uitlanders* de Johannesburg. C'est le même personnage qui arracha du parlement, à la hâte, un lundi matin, une résolution de sympathie aux mineurs et d'adhésion à la politique de Chamberlain. Cette résolution fut naturellement proposée par le premier ministre et appuyée par le Leader de l'opposition.

De leur côté le gouverneur-général et le commandant de la milice ne restaient pas inactifs. En juillet 1899, tandis que M. Chamberlain offrait à M. Krüger un arbitrage qu'il lui refusa ensuite, le général Hutton écrivait à divers officiers de la milice canadienne les pressant de se préparer à prendre du service en Afrique. J'affirme

UNE TRÈS SÉRIEUSE AFFIRMATION

que la campagne frénétique du *Star* en septembre fut inspirée par Lord Minto et conduite par le général Hutton. Les voyages de M. Graham à Ottawa ne faisaient un secret pour personne dans les cercles bien informés. Tandis que le Premier Ministre déclarait que le gouvernement n'enverrait pas de troupes, le général Hutton affirma, lui, que le ministère enverrait des troupes. Ce fut le commandant qui l'emporta. Comprend-on maintenant pourquoi le gouvernement fit volte-face et consentit à l'enrôlement des troupes après l'avoir refusé ? Comprend-on pourquoi candidats ministériels et oppositionnistes aux élections de 1900 dénaturèrent à l'envi la portée de cet événement ? Comprend-on pourquoi les serviteurs et les organes de parti veulent jeter le voile sur cet épisode et ensevelir dans le silence et le dédain, les rares voix qui s'élevèrent contre ces intrigues de palais, de couloir et l'officine ?

On a tenté de calmer nos appréhensions en nous promettant que cette action ne servirait pas de précédent. Mais au texte même du décret comportant cette réserve, le secrétaire colonial a répondu, remerciant le Canada d'avoir assumé sa part des fardeaux de l'empire ; et nos représen-

tants se sont inclinés et notre parlement tout entier à l'exception de dix voix a refusé de ratifier la réserve du ministère. Fort de cette facile acceptation, M. Chamberlain s'est glorifié au parlement britannique et sur toutes les tribunes d'Angleterre et d'Écosse, d'avoir enfin obtenu la participation des colonies aux guerres de l'empire. " Cet avantage, a-t-il dit, vaut plus que la guerre, les pertes de vie, les milliards dépensés. "

Il n'a manqué qu'une chose à ce plan si merveilleusement conçu et exécuté : c'est que les Boers y jouassent le rôle que M. Chamberlain leur avait assigné et que Botha et Dewet s'obstinât à refuser à l'Empire-Uni le baptême de gloire que son créateur avait rêvé.

Les obstacles ne découragent pas M. Chamberlain. Il continue son œuvre en dépit des revers, précurseurs des cris de haine qui l'accueilleront bientôt si le dieu des batailles dont il veut faire l'idole de son empire, ne lui prête pas une oreille plus clémente.

LA REPRÉSENTATION DES COLONIES

J'ai dit plus haut que la question militaire était la base de l'impérialisme et j'ai parlé des accessoires. L'une des conséquences inévitables de notre contribution directe ou indirecte, régulière ou accidentelle, au budget de l'empire, c'est notre représentation dans les conseils impériaux. Des autorités britanniques savent que les coloniaux modernes, ceux de l'Australie surtout, ne sont pas tellement moins fiers et moins intelligents qu'il y paraît que les Américains de 1776. Ils présentent que nous ne consentiront pas toujours à prendre des vessies pour des lanternes et à croire qu'en payant deux millions et demi pour la guerre d'Afrique, nous n'avons pas contribué au trésor impérial et au soutien d'une lutte dont la direction politique et militaire nous échappe entièrement.

Comment constituer une représentation adéquate qui donne à la fois satisfaction à la métropole et aux colonies ? Pour être acceptable, ce système devra permettre aux coloniaux au moins de croire qu'ils ont eu leur part de contrôle sur l'emploi du tribut qu'ils verseront à l'échiquier impérial. Mais, d'autre part, la représentation coloniale ne devra pas entraver le fonctionnement de l'administration intérieure du royaume déjà surchargée de rouages, ni enlever au gouvernement britannique l'autorité suprême sur les affaires impériales.

Beaucoup de projets ont été proposés. Aucun n'a encore répondu aux exigences.

De représentation au Parlement impérial, il n'en saurait être question. Les Anglais sont déjà assez ennuyés de la présence de l'Irlandais aux Communes sans y adjoindre les Canadiens, les Australiens, les Néo Zélandais, les Africains. Quant à la chambre des Lords, la répugnance des nobles pairs à voir envahir leur sanctuaire, est une garantie certaine que la vertu des démocrates canadiens et des socialistes de l'Australie ne sera pas tentée, au moins collectivement.

On parle d'un conseil consultatif, où

chaque colonie enverrait un nombre restreint de représentants. Ces délégués, qu'on pourrait appeler ministres extra-cabinétaires (pardon du néologisme) transmettraient les décisions du conseil à leurs gouvernements qui les soumettraient à la ratification des parlements coloniaux. Inutile d'insister sur le danger d'un tel système. En voyant l'influence que les autorités impériales exercent à distance sur les ministères coloniaux, on peut affirmer que le gouvernement britannique saura maintenir sous joug des hommes qu'il aura à sa portée immédiate et sur qui il pourra faire peser le poids de ses faveurs et de ses séductions. Dans toutes les questions où les intérêts de la métropole et d'une des colonies seront en jeu, il ne manquera jamais de s'assurer une majorité dans le conseil où d'ailleurs le Royaume-Uni sera longtemps représenté par un nombre de délégués supérieurs à celui des délégués coloniaux réunis.

Il restera bien aux parlements coloniaux le pouvoir de refuser leur sanction. Mais ces décisions devenant des mesures ministérielles, il faudra que les mœurs politiques changent notablement au Canada, pour que cette garantie soit efficace.

Ne croyez pas d'ailleurs que ce conseil surgisse tout à coup constitué par un acte du parlement impérial. Ce n'est pas la méthode anglaise. On connaît mieux là-bas l'art de préparer les évolutions constitutionnelles.

On va commencer par consulter les premiers ministres coloniaux qui iront à Londres l'an prochain assister au Couronnement du Roi et assurer Sa Majesté de la fidélité inviolable et de la naïveté robuste de ses sujets des colonies.

Ce ne sera d'ailleurs qu'une répétition du Jubilé. Puis, une nouvelle occasion qu'on fera surgir au besoin appellera de nouveau nos représentants au pied du trône. Ces visites *ad limina* finiront par devenir régulières — et dans les intervalles, les agents coloniaux sont toujours là et toujours trop heureux de jouer le rôle des *decègues* de comédie qui portent les billets doux des amoureux illégaux. Enfin on annoncera la sanction constitutionnelle aux faits accomplis.

C'est de cette manière que toutes les institutions britanniques se sont établies.

LES AGENTS COLONIAUX

Déjà M. Chamberlain a su transformer le rôle des agents coloniaux et faire de leurs bureaux de vraies succursales du Colonial Office. Il n'y a pas loin de Downing Street à Victoria Street—mais il y a plus proche encore du Cabinet du Secrétaire pour les Colonies au bureau de Lord Strathcona.

Vous ignorez peut-être que le noble Lord a déjà donné son approbation au projet de constitution d'un conseil impérial. Le dévouement de Lord Strathcona aux intérêts impériaux s'explique facilement. Aux yeux de l'ancien Président de la Compagnie du Pacifique, le gouvernement qui lui a ouvert les portes de la Chambre des Pairs est évidemment le plus désirable qui soit au monde. Mais ce qui m'étonne davantage c'est que l'avenir constitutionnel du Canada soit, dans

une large mesure, laissé entre ses mains. Il devrait être consigné dans nos statuts que le Haut Commissaire du Canada à Londres ne peut accepter aucune faveur du gouvernement britannique.

On trouvera peut-être que j'ai insisté sur cette question de titres et de décorations. Elle est plus importante qu'on ne le croit. Pendant très longtemps elle ne fut qu'un moyen pour la Couronne de satisfaire chez les Sujets un goût très inoffensif et qui est évidemment dans la nature, puisqu'il existait chez les Peaux-Rouges et que les potentats du Congo en régalaient leurs fidèles serviteurs. Les uns se mettent les médailles au nez ou aux oreilles, les autres se les accrochent sur la poitrine ou sur le ventre ; le principe est le même.

Mais sous la domination impérialiste les babioles prennent une signification nouvelle.

M. Chamberlain entend que ceux qui reçoivent ses récompenses les méritent, et quand ses serviteurs oublient leur devoir il sait bien le leur rappeler. Je n'aurais d'ailleurs aucune objection à voir se développer la pratique de la reconnaissance politique si les services de ce genre ne se soldaient pas aux dépens des libertés du peuple.

J'ai passé en revue sans beaucoup de méthode, d'ailleurs, le but et les espérances de l'impérialisme, ses moyens d'action, les dangers qu'ils nous réservent et aussi les obstacles que les circonstances lui créent.

OU SONT NOS GARANTIES ?

Nos garanties, je dois l'avouer, sont plus grandes à l'étranger qu'ici.

En Angleterre, outre l'indifférence du peuple à notre endroit, nous pouvons compter sur la résistance des classes moyennes et particulièrement de celles qu'on peut appeler intellectuelles. Les fantoches ont le dessus en ce moment. Mais le jour n'est pas éloigné, j'espère, où ces hommes intègres et éclairés qui ont tenu ferme sous l'orage du jingoïsme verront reconnaître leur courage et leur clairvoyance. La réaction cependant peut être lente.

La résistance des Australiens sera plus forte que la nôtre. Ils n'ont pas cédé aux tentatives que M. Chamberlain fit pour amender contre leur gré leur nouvelle charte constitutionnelle. Tandis que nous subissons la pression du colonial office et que nous ratifions des statuts de la Colombie Anglaise la loi sur le travail des jeunes, l'Australie adoptait une mesure analogue, plus énergique, et refusait péremptoirement de la rappeler à la demande des autorités de la Grande-Bretagne. J'ai contribué quelque peu, je crois, à détruire la légende de l'enthousiasme des colonies australiennes lors de l'expédition de leurs troupes en Afrique. J'ai rencontré à Londres, cet été, un homme politique qui a occupé une situation importante à la Nouvelle-Zélande. Il m'a affirmé que le loyalisme de cette colonie était beaucoup moins prononcé que son attitude extérieure pouvait le faire croire. Il m'a expliqué qu'à la suite de ses embarras financiers la colonie avait fait un appel chaleureux aux capitaines anglais dont elle avait

encore grand besoin. Mais, a-t-il ajouté, le jour où sa situation économique sera affermie, vous verrez que la "loyauté" de la Nouvelle-Zélande se refroidira singulièrement. L'avouerais-je ? Ce côté pratique de l'amour impérial m'a réjoui.

Ici, le danger me paraît plus grand. Je voudrais croire, avec ceux qui me traitent de visionnaire, que personne ne songe à l'impérialisme.

Mais, je jette un regard en arrière et, voyant la route parcourue, je crois à la possibilité d'une évolution nouvelle ou plutôt au progrès de l'évolution commencée.

Au début de ma courte carrière politique, il y avait à la Chambre des Communes, un député d'Ontario, M. MacNeill que nous avons surnommé le père de l'empire. Il était le seul impérialiste de la Chambre et tout le monde riait de ses prophéties et de ses homélies. Trois ans plus tard, la Chambre tout entière acclamait des discours tombés des lèvres des chefs des deux partis, plus éloquents il est vrai que ceux du bonhomme MacNeill, mais puisés à la même source, flanqués des mêmes arguments, tendant au même but.

LA LIGUE DE L'EMPIRE

La ligue de l'empire ne fut longtemps qu'une espèce de club politique où quelques enthousiastes comme le docteur Parkin et le colonel Denison célébraient les gloires de l'impérialisme. Ces messieurs y sont encore, mais ils ont aujourd'hui à leurs côtés des ministres de la couronne et toute une escouade de sénateurs et de députés qui cherchent à reprendre le temps perdu en refaisant, sur une note plus aiguë, les anciens discours des fondateurs de la ligue. Au dernier congrès tenu à Ottawa, il n'y a pas dix mois, un conservateur propose appuyé par un libéral que le moment était arrivé où les colonies devaient contribuer au soutien de la marine et de l'armée impériales. Cet été encore, le *Globe*, de Toronto, a déclaré que le moment était bon pour les colonies de payer le tribut de la guerre à la métropole.

Mais le grand danger se trouve dans l'indifférence du public soigneusement entretenu par les journaux politiques, dans l'étroite discipline des partis et dans l'absence de classe instruite qui s'occupe des affaires publiques sans être liée aux mouvements et aux intrigues des factions.

Notre peuple des campagnes et des villes est notablement supérieur aux classes équivalentes d'Angleterre : plus éclairé, plus moral, plus soucieux de sa dignité, plus conscient de sa responsabilité. Mais où peut-il puiser des renseignements sur ces questions ? assurément pas dans les journaux de parti qui, dans notre province, dénonceront bien de temps à autre les tendances impérialistes de leurs adversaires, mais se garderont bien de signaler celles de leurs patrons. Il existe en Angleterre une catégorie nombreuse d'hommes très instruits qui suivent d'un vif intérêt les affaires publiques, manifestent leur pensée dans les journaux et les revues, dans les clubs et les réunions intimes. Libres d'attaches de parti, ces hommes

ont une influence considérable sur l'opinion publique. Voilà ce qui nous manque. Il se réveille cependant un sentiment d'indépendance qui portera ses fruits, j'espère.

L'esprit de parti poussé ici à un degré d'intensité inconnu en Angleterre, la question de races, sont deux faiblesses qui nous préparent mal à lutter contre les entreprises impérialistes. J'admets le gouvernement d'un pays représentatif par le jeu de bascule de deux partis, l'un au pouvoir et l'autre dans l'opposition. Je comprends également que la conservation et la prise du pouvoir déterminent l'action des hommes politiques dans une large mesure. Mais ce que je ne comprends pas, c'est que pour prendre et garder le pouvoir, on falsifie les principes fondamentaux sur lesquels s'appuient la sécurité et les espérances nationales. Ce que je ne comprends pas non plus c'est qu'un groupe important de ceux à qui le peuple a remis la garde de ses intérêts appuient de leur vote, par amour du chef ou du parti, ce qu'ils condamnent eux-mêmes comme un crime.

NOS DEUX RACES

Je ne verrais aucun danger, à peine un surcroît de difficultés, dans la présence de nos deux races au Canada, si nos hommes politiques apprenaient à faire appel au meilleur sentiment des deux éléments et non à flatter leurs préjugés particuliers. Le seul terrain commun sur lequel il soit possible de placer la solution de nos problèmes nationaux, c'est celui du respect mutuel à nos sympathies de races et de l'entente cordiale sur le terrain du devoir exclusif à la patrie commune. Il n'y a ici ni maîtres, ni valets, ni vainqueurs, ni vaincus;—il y a deux alliés dont l'association s'est conclue sur des bases équitables et bien définies. Nous ne demandons pas à nos voisins d'origine anglaise de nous aider à opérer un rapprochement politique avec la France ; ils n'ont pas le droit de se servir de la force brutale du nombre pour enfreindre les termes de l'alliance et nous faire assumer vis-à-vis de l'Angleterre des obligations nouvelles, fussent-elles toutes volontaires et spontanées.

Le sol canadien, son sang, ses richesses, son passé, son présent et son avenir—tout cela ne nous appartient que pour le transmettre intact à nos descendants. Je respecte et j'admire chez mon voisin l'amour qu'il porte à sa vieille et glorieuse patrie et j'attends en retour qu'il respecte la même fidélité du souvenir chez les enfants de la patrie française. Mais en dehors de ce domaine du cœur et de l'esprit, il n'y a qu'un moyen possible d'éviter des malentendus funestes, c'est que nous soyons et que nous restions tous deux exclusivement canadiens sur le terrain constitutionnel et politique.

Ceci me conduirait tout naturellement à parler d'indépendance... Mais je le dis sans détours, le sujet n'est pas d'actualité. La première condition nécessaire à l'indépendance d'un peuple, c'est d'être assuré de la paix intérieure et extérieure. Tant qu'il ne sera pas établi une entente plus franche et plus nette entre les deux races—et ce

but désirable ne sera atteint que le jour où le peuple canadien aura forcé ses hommes d'Etat à adopter une politique exclusivement canadienne,—je dis que nous ne sommes pas mûrs pour l'indépendance. Le fussions-nous à l'intérieur que le voisinage immédiat et exclusif de la république américaine devrait suffire à nous faire ajourner le moment de notre émancipation. Les Etats-Unis passent par une crise aussi formidable que l'Angleterre. Plus jeunes, plus actifs, incomparablement mieux doués sous le rapport des ressources matérielles et de l'unité territoriale, les Américains semblent beaucoup moins exposés que leurs cousins d'outre-mer aux conséquences de cette évolution. Mais ils n'ont pas les traditions et cette classe politique et éclairée dont j'ai parlé et qui peut faire encore beaucoup pour le salut de la Grande-Bretagne. Livrés chaque jour davantage aux entreprises effrenées d'une plutocratie sans responsabilité morale ni politique, plus affamés de jouissances matérielles que les Anglais, nos voisins sont exposés à des crises sociales dont l'assassinat du malheureux président McKinley est le prélude et l'avertissement. Ces dangers fussent-ils moindres que je ne les redoute, il serait toujours temps pour nous de tomber entre les bras de la grande République. Un peuple jeune n'a rien à perdre et tout à gagner à avoir une alternative à sa disposition. Sous le régime britannique, nous pouvons toujours changer d'allégeance et arborer le drapeau étoilé. Devenus américains, c'est l'attachement absolu, pour longtemps au moins.

Un des motifs les plus puissants à mes yeux de la nécessité de combattre sans relâche le mouvement impérialiste, fussions nous même assurés de la victoire finale, c'est le danger des réactions, plus violentes toujours que le mouvement qui les a précédées. La fausse situation où nous entrons, va causer des déceptions amères : on l'a préparée par des arguments trop fallacieux pour qu'il en soit autrement. Et ce que je redoute c'est que le mouvement de recul n'active les affaires de l'annexionisme.

Je ne parle pas évidemment de la situation que nous imposerait le triomphe des idées impérialistes. Si les partisans de cette thèse prenaient le dessus, oh ! alors, je dirais : en avant ! Un peuple ne doit pas courir de risques inutiles ; mais il ne doit pas craindre non plus d'affronter les dangers de l'inconnu plutôt que de revenir sur ses pas et de s'asservir de nouveau.

Quels que soient les desseins de la Providence sur nous et le cours prochain des événements, il n'est qu'un moyen d'y faire face, c'est d'éviter à la fois les enthousiasmes échevelés et l'aplatissement moral ; c'est de fortifier et d'élargir notre patriotisme en le dirigeant moins vers les hommes et plus vers les principes et les idées. Préparons-nous aux luttes de demain en faisant le devoir de chaque jour sans faiblesse et sans forfanterie, le front haut et le cœur à la bonne place.

UN MIRACLE

DEVANT LES TRIBUNAUX

Nous extrayons ce qui suit d'un article que la *Semaine religieuse*, de Cambrai, consacre à la guérison instantanée, à Lourdes, de Gabriel Gargam, employé des postes, affreusement blessé dans un accident de chemin de fer ; guérison dont la *Vérité* a déjà parlé dans son numéro du 19 octobre dernier :

Voici un extrait du jugement du tribunal civil d'Angoulême, confirmé par la Cour de Bordeaux, condamnant la Compagnie d'Orléans à payer à M. Gargam, guéri depuis le 20 août dernier, à Lourdes, un capital de 60,000 francs et une rente viagère de 6,000 francs.

Ce jugement est très instructif au point de vue de la constatation de l'état de santé de M. Gargam, résultant de l'accident. On y voit clairement que la Compagnie du chemin de fer n'a jamais songé à contester que M. Gargam fût condamné à l'immobilité pour le reste de ses jours ; et la Compagnie l'avait fait sérieusement examiner par son médecin spécial. On voit aussi par cet extrait que le tribunal, éclairé par l'expertise médicale, a considéré la situation absolument de la même manière.

Extrait du jugement, rendu le 20 février 1901, par le tribunal civil d'Angoulême, dans l'affaire Gargam, contre la Compagnie d'Orléans.

" Attendu que Gargam expose.....
 "(suit le récit de l'accident)..... que,
 " par suite du choc qui s'est produit,
 " il fut projeté hors de son wagon, sur
 " le talus où il fut trouvé sans connais-
 " sance, et transporté à l'hôpital
 " d'Angoulême, où il est encore en
 " traitement ;
 " Qu'il fait connaître encore que,
 " depuis son placement à l'hôpital
 " d'Angoulême, son état ne s'est point
 " amélioré, malgré les soins les plus
 " assidus qu'il a reçus, et que, depuis
 " plus d'une année, il est étendu sur
 " un lit, privé de mouvement et de
 " sensibilité dans toute la partie infé-
 " rieure du corps, ne pouvant s'alimen-
 " ter que par des moyens artificiels ;
 " qu'il ne peut prévoir l'époque de sa
 " guérison, de telle sorte qu'il ne
 " pourra désormais sustenter son ex-
 " istence qu'au prix des soins les plus
 " méticuleux et de dépenses considé-
 " rables ;
 " Qu'il demande que la Compagnie
 " soit tenue de réparer le préjudice à
 " lui causé, etc..... ;
 " Que la Compagnie défenderesse ne
 " peut méconnaître qu'elle est respon-
 " sable, mais qu'elle soutient que la
 " demande est exagérée ;
 " Que si l'on tient compte du traite-
 " ment de M. Gargam, de l'avenir
 " qu'il pourrait légitimement espérer
 " et de la loi du 19 juin 1893 sur les
 " pensions civiles, une pension de 3,000
 " fr. serait suffisante, sans qu'il soit
 " nécessaire de lui allouer d'autre
 " indemnité.
 " Mais, en ce qui touche la pension :
 " Attendu que Gargam ne saurait
 " être tenu à passer ses jours dans un
 " hôpital ou une maison de santé ;
 " qu'il a droit de prétendre à vivre
 " dans une maison à sa convenance,
 " appropriée à l'affection dont il est

" atteint ; qu'il aura besoin d'avoir
" auprès de lui au moins deux per-
" sonnes suffisamment habiles pour
" lui donner, le jour comme la nuit,
" les soins, particulièrement délicats,
" indispensables à la conservation de
" son existence ; qu'il est constant
" qu'il aura fréquemment besoin de
" l'assistance d'un médecin ; qu'il est
" donc indiscutable qu'une somme de
" beaucoup supérieure à celle offerte,
" sera, chaque année, nécessaire au
" paiement de son loyer, de sa nour-
" riture, des honoraires de médecin,
" des salaires et de la nourriture des
" personnes chargées de le soigner ;
" qu'on ne saurait donc s'arrêter aux
" offres de la Compagnie ;

" En ce qui touche l'indemnité :

" Attendu que la Compagnie ne
" saurait faire admettre que le paie-
" ment d'une pension serait une répa-
" ration suffisante ;

" Qu'elle oublie qu'elle a réduit
" Gargam au plus pitoyable des états
" et qu'elle a fait de lui une véritable
" épave humaine dans laquelle l'intelli-
" gence seule n'a point été atteinte ;
" qu'elle oublie encore que, par son
" fait, Gargam, frappé en pleine jeu-
" nesse, a vu son existence brisée, et
" s'anéantir ses espérances justifiées
" d'un heureux avenir ; qu'il est donc
" de toute équité que la Compagnie
" défenderesse soit tenue, dans la seule
" mesure où cela est possible, d'in-
" demniser Gargam des souffrances
" physiques et morales qu'elle lui a
" infligées et qu'elle lui infligera
" désormais ;

" Qu'il paraît que l'allocation de
" 60,000 francs est suffisante, etc...

" Par ces motifs (suit la condam-
" nation de la Compagnie d'Orléans en
" 60,000 francs de dommages-intérêts, et
" 6,000 francs de pension viagère. "

Ce qu'il y aura de très curieux,
c'est le dénouement judiciaire de l'affaire.

Il paraît en effet que la Compagnie
s'était pourvue en cassation avant le
pèlerinage.

Or, que va faire la Cour suprême ?

Si elle maintient le jugement, elle
confirme d'une façon éclatante l'état
antérieur de maladie contredit par le
fait actuel de guérison.

Si elle casse le jugement à cause de
l'état actuel de Gargam, elle proclame
la guérison d'une manière inattaqua-
ble.

Etant donné le personnel de la
Cour de Cassation, l'alternative est
piquante.

Dieu se plaît, de temps en temps,
à mettre ses ennemis en fâcheuse pos-
ture.

Disons, pour terminer, l'odieuse
conduite des administrateurs laïques
de l'hôpital d'Angoulême. Ils ont re-
fusé à Gargam, qui venait pour remer-
cier son médecin, l'entrée de l'hôpital
où pendant vingt mois il avait ago-
nisé ; et pour comble d'infamie, le
pauvre infirmier qui avait soigné
Gargam et qui l'avait accompagné à
Lourdes, a été, sans motif et par ce
seul fait, brutalement révoqué de ses
humbles fonctions.

Encore le gaz naturel

Monsieur le Curé de Sainte-Geneviève a bien voulu m'envoyer, la semaine dernière, une carte des puits de gaz de sa paroisse. Elle est extrêmement intéressante. Des vingt-quatre forages exécutés jusqu'ici, dix-huit ont donné de bons résultats ; six n'ont pas réussi. La plupart ont été percés au village même, et ce sont ceux-là qui ont donné le meilleur rendement. Les autres, distants de deux ou trois milles de l'église, soit sur la rivière Veillet, soit sur la Batiscan, ont été des échecs complets.

On peut conclure de là que le village se trouve au-dessus d'une nappe gazifère assez importante. D'autant que le grand nombre de sources minérales qui se rencontrent un peu partout, en ce point des rivages de la Batiscan, est une preuve additionnelle de la présence du gaz dans les couches profondes, toutes ces sources laissant dégager une proportion plus ou moins grande de carbure d'hydrogène.

Aux environs de l'église, la profondeur du gisement de gaz varie de 180 à 200 pieds au-dessus du niveau de la Batiscan. Plus bas, le long de la rivière, le lit à gaz se rapproche de la surface, et à un mille et demi, on a trouvé une excellente source de gaz à la faible profondeur de 92 pieds. D'autre part, des forages pratiqués à trois milles en aval, près de l'embouchure de la rivière, et poussés jusqu'à une centaine de pieds, n'ont donné aucun résultat.

A noter une curieuse anomalie, dans le village même, sur la rive droite de la Batiscan. Entre deux excellents puits de 180 pieds de profondeur, on en a foré un autre qui a été enfoncé jusqu'à 218 pieds, et cela sans résultat. Ce fait ne peut s'expliquer qu'en supposant que le lit de sable gazifère est bloqué en ce point par une masse argileuse compacte, s'enfonçant dans une ravine profonde qui existe là dans la surface du roc sur lequel reposent les lits d'argile.

A Batiscan, on a creusé pour avoir de l'eau douce, en 1899, deux puits de 95 et 90 pieds de profondeur, lesquels n'ont pas donné d'eau douce, mais seulement un dégagement insignifiant de gaz, avec traces d'eau salée au fond des puits. Au commencement du présent mois, on a pratiqué un nouveau forage, au village même de Batiscan.

" Après avoir traversé une épaisseur de glaise de 110 pieds, on est arrivé à une couche très dure de tuf, et immédiatement on a constaté la présence du gaz qui, à la grande joie des intéressés, a flambé bel et bien sous le feu d'une allumette.

" Le tuf a fini par se laisser percer ; il y en avait deux pieds d'épaisseur.

" On reprit de nouveau la glaise et, après avoir enfoncé 7 à 8 pieds, on remarqua une augmentation dans le dégagement du gaz.

" Mais voilà qu'hier au matin, pendant qu'on travaillait avec beaucoup d'ardeur et avec un espoir toujours grandissant, le tube perforateur s'est brisé vers le milieu et la partie infé-

rieure, sur une longueur de 60 pieds, est restée au fond du puits.

" Les creuseurs sont tout désolés.

" On discute maintenant ce que l'on va faire.

" Le gaz vient seul et on n'a pas encore constaté la présence de l'eau salée.

" La quantité de gaz fournie actuellement par ce puits, s'il persévère, paraîtrait suffisante pour éclairer une maison privée. Ce gaz offre les mêmes apparences que celui de Sainte-Geneviève. "

Monsieur le curé de Batiscan qui m'a écrit cette intéressante lettre, ajoute qu'il veut lui-même faire bientôt une tentative près de son presbytère.

Des forages ont encore été faits dernièrement à Saint-Prospère. On a frappé le roc à la faible profondeur de 40 ou 50 pieds. Aucun dégagement de gaz ou d'eau minérale. Evidemment, le couvercle argileux est trop mince et la provision de gaz s'échappe à mesure qu'elle se dégage des assises inférieures.

On travaille maintenant à Sainte-Anne de la Pérade. Un industriel de Sainte-Geneviève est à y faire des forages dans l'espérance de trouver là aussi la précieuse nappe à gaz. Je ne connais pas encore le résultat de ces recherches.

A Saint-Luc de Vincennes, le grand nombre de sources minérales qui, comme à la Batiscan, jaillissent de chaque côté de la rivière Champlain, laisserait croire qu'il y a, dans le sous-sol, une réserve importante de gaz combustible. D'autant plus que chacune de ces sources donne déjà un dégagement gazeux assez important.

La coexistence du gaz et de l'eau minérale s'échappant simultanément des mêmes ouvertures est un fait général dans toute cette partie de la province de Québec. On le constate aux sources minérales de Saint-Léon, de Caledonia, de Lanoraie, etc.

Saint-Sulpice ne fait pas exception.

" J'ai vu, m'écrivait Monsieur l'abbé Vaillant la semaine dernière, quelques personnes de Saint-Sulpice. On m'a dit qu'à peu près partout, le gaz sortait avec de l'eau salée, surtout lorsque le tube était complètement ouvert. Cependant, avec certaines précautions, ces gens se débarassaient de cette eau ; au moyen, par exemple, de tuyaux recourbés, à diamètre plus gros, qu'ils mettaient entre le sol et leurs demeures.

" Ce que j'ai vu en fait d'installation est très simple. Ce n'est pas le brave peuple de Saint-Sulpice qui se distinguera dans le monde des découvertes. Un Monsieur X... me disait entre autres choses, qu'il ne pouvait se servir du gaz que pour se chauffer, parce qu'il y en avait trop. Lorsqu'il voulait le faire servir à l'éclairage, il était si fort qu'il brisait les toiles métalliques (probablement les manchons de zircone des bees Auer). Je me suis permis de lui dire qu'il pourrait très bien le régler au moyen d'un robinet ; ma suggestion a paru l'illuminer.

" Cela prouve que, si ces excellents cultivateurs avaient d'autres renseignements sur la manière d'utiliser ces sources naturelles, ils en tireraient plus de profit.

" Ils ont trouvé ce gaz en perçant le sol dans l'argile bleue, à une profondeur de 80 pieds au plus. Après cette couche d'argile, ils trouvaient un sable très fin, épais de deux à trois pieds, puis du gravier argileux gros comme des billes à jouer. Quelques forages à travers le roc ou le tuf ont été tentés, mais abandonnés immédiatement, parce que n'ayant que des machines à percer fonctionnant à la main, ils ont trouvé la besogne trop dure. "

Tous ces faits portent à croire que ce carbure d'hydrogène provient des couches d'argilites Utica et Rivière-Hudson, ainsi que des assises calcaires du Trenton sur lesquelles repose partout la couverture argileuse (drift) de la surface. Si on nous en demande l'origine, le mode de fabrication, force nous est de répondre que les géologues ont émis à ce sujet plusieurs hypothèses plus ou moins probables, mais dont aucune n'est absolument certaine. Ce mystère géologique est de même ordre que l'origine du pétrole, à propos duquel les écoles françaises et russes d'un côté discutent avec les écoles anglaises, allemandes et américaines de l'autre. Les carbures gazeux et les pétroles sont nettement apparentés. Ils constituent une série non interrompue de nombreux composés, plus ou moins volatiles, qui s'échelonnent entre le gaz naturel et la paraffine. Celui qui démontrera un jour l'origine, soit chimique soit organique, de l'un quelconque de ces produits, aura résolu tout le problème.

A quelque conclusion qu'en arrive la science, je crois pouvoir affirmer que les sources gazeuses qu'on exploite maintenant proviennent de véritables réservoirs, dans lesquels s'est accumulée une provision limitée de ces carbures volatils provenant des couches calcaires ou schisteuses du sous-sol. Si on demande à ces magasins plus qu'ils ne reçoivent des couches profondes, ils finiront par s'épuiser tout à fait, ou ne donneront plus qu'un rendement insignifiant. *Caveant consules.*

C. LAFLAMME.

Ce que diront les Boers

Le *Star*, de Montréal, organe en chef des jingoïstes canadiens, tire une singulière conclusion de l'envoi en Afrique d'un troisième contingent canadien. Dans son numéro du 23 novembre il dit :

" L'envoi d'un autre contingent canadien devrait avoir un excellent effet moral. Les Canadiens ont déjà produit une impression considérable sur les Boers, et l'arrivée d'un autre régiment canadien les convaincra qu'ils ont encore à lutter contre un Empire uni. "

Nous ne croyons pas que les Boers sèchent précisément de frayeur en voyant arriver de nouvelles troupes coloniales. Ils se diront plutôt : il faut bien que l'Angleterre soit rendue à la dernière extrémité pour avoir ainsi recours à ses lointaines colonies pour venir à bout d'une poignée de paysans. Puisqu'elle fait venir des troupes du Canada, c'est qu'elle n'en trouve plus chez elle. Mais les colonies ne lui fourniront pas des soldats indéfiniment. Nous n'avons donc qu'à continuer la lutte pour être certains de l'emporter un peu plus tôt ou un peu plus tard.

Voilà, ce nous semble, le raisonnement que se feront naturellement les Boers, en

voyant le gouvernement canadien se rendre encore une fois aux sollicitations du War Office aux abois.

Si les Boers ont besoin de quelque chose pour les encourager à prolonger leur héroïque résistance, c'est bien le spectacle humiliant de la fièvre Albion demandant de l'aide à ses colonies pour terminer une guerre qui ne devait durer que trois mois. Rien au monde n'est plus propre à convaincre ces redoutables soldats-paysans qu'ils sont invincibles et que leur cause doit finalement triompher.

A travers nos travers

Forgeage à froid.

Lu dans le *Soleil* du 6 novembre, sous la signature de CLAUDE PAYSAN :

La mort, cette grande nivelatrice des existences.....

Et dans la *Revue Canadienne*, livraison de novembre, p. 392 :

N'est-ce pas une simple technicalité qui...

Technicité est français, mais *technicalité* ne l'est pas plus que *nivelatrice*.

Style franco-américain.

Cueillie dans la *Presse*, de Holyoke, à la date du 24 septembre 1901, cette information :

L'intention de mariage entre M. Robert Boutin de Mlle Eva Kirouack est entrée au greffe.

Et, quelques lignes plus loin, à propos de la mairie de Chicopee :

Aux caucuses de l'année dernière, le Dr Déroin n'a perdu la candidature que par le manque de deux votes.

La *Presse*, qui se dit "dévouée aux intérêts des Canadiens français de la Nouvelle-Angleterre", donnerait une preuve de ce dévouement en montrant plus de souci pour notre langue.

Grand comme le *Monde*.....*Illustré*.

Dans son numéro du 26 octobre dernier, le *Monde Illustré*, de Montréal, imprimait ce radotage :

L'habitude de fumer ou de priser a été réprimandée par quelques papes, même par des bulles émises expressément à ce sujet. En 1827, le pape Benoît VII déclara annulées toutes ces bulles, pour la simple raison que Sa Sainteté était un grand fumeur.

En 1827, Benoît VII était mort depuis 844 ans, et comme le tabac n'a été introduit en Europe qu'au XVIe siècle, l'érudition du *Monde Illustré* me paraît requérir consolidation.

Que dire aussi du motif déterminant prêté à un pape qui annulerait des bulles de ses prédécesseurs contre l'usage du tabac, pour la simple raison qu'il aime lui-même la pipe ?

Une révolution dans l'art.

A la page 415 de la *Revue Canadienne*, fascicule de novembre courant, à propos d'un ouvrage intitulé : *Mes Amis et mes Livres*, par Marie Jenna, un bibliographe écrit :

C'est toute une galerie d'écrivains distingués, la plupart du XIXe siècle, que le pinceau magique de Marie Jenna a entrepris de buriner pour la postérité.

Buriner avec un pinceau me paraît être en effet une opération passablement magique. Pour peu que le progrès s'accroisse, on peindra bientôt avec des burins, et alors l'illustration

de la *Revue Canadienne*, qui est déjà jolie, pourra devenir merveilleuse.

Littérature barométrique.

Dans son édition de l'après-midi, le *Quotidien*, de Lévis, publie ordinairement un bulletin littéraire de la température du jour. Un de ses rédacteurs, qui lit couramment dans les astres, fait, sur les choses du ciel et parfois sur celles de la terre, des observations dont voici quelques exemples :

31 octobre 1901.

Des ondes voluptueuses flottent dans l'air purifié par le concert majestueux que la foudre déchainée a fait entendre dans les espaces hier soir, à la lueur palotte et tremblante des falots allumés dans les lointains célestes.

5 novembre 1901.

Une buée âcre enveloppait la nature à son réveil ce matin et couvrait d'une sueur visqueuse les choses mourantes que le soleil auréolait hier.

8 novembre 1901.

Le jour tombe blafard sur nos campagnes moroses. Quelques légers papillons blancs sont venus essayer leurs ailes frêles dans l'atmosphère ce matin, mais ils sont bientôt allés se fondre au contact du sol humide et visqueux parmi les débris raccornis de l'automne.

Il serait inutile de multiplier les citations.

A part du *Quotidien*, quel est le journal qui pourrait trouver une phraséologie aussi souple pour nous signaler des objets raccornis et un style aussi limpide pour nous parler de choses visqueuses ?

Une invasion partielle du Latium.

Nunc incipit latinè loqui Gaetana.

La sympathie d'un étudiant paraît avoir fait éclore cette fleurette latine, en même temps que s'est produit un adoucissement considérable dans la voix de Mademoiselle.

Puisqu'il faut maintenant parler la langue des Romains, je livre à la méditation de Gaétane ce passage d'une lettre de saint Jérôme à la gracieuse Démétriaque :

Beata mens quæ nec adulatur aliquando, nec adulanti credit.

J. F. D.

PETITES NOTES

Les journaux recommandent toujours vivement à leurs lecteurs de se faire vacciner, et certaines municipalités ont déclaré la vaccination obligatoire. Il nous semble qu'il importe surtout de faire une enquête sérieuse afin d'établir d'abord, puis de faire disparaître la cause de la malignité extraordinaire de la vaccine dans le moment actuel. A l'heure qu'il est les gens ont plus peur de la vaccine que de la varioloïde; et l'on ne saurait dire qu'ils ont tort. En effet, on ne compte plus les personnes que la vaccine a rendues très malades. A Trois-Rivières on signale la mort d'un garçon de onze ans qui a succombé au tétanos provoqué, assure-t-on, par la vaccination. La première chose à faire, si l'on veut que nos populations se laissent vacciner, c'est de faire en sorte que la vaccination ne leur inspire pas une répugnance que les faits ne justifient que trop.

Nous avons reçu de la rédaction de la *Presse*, de Montréal, une lettre appelant notre attention sur le fait que ce journal ne publie plus l'annonce du Théâtre Royal. En effet, cette annonce a disparu des colonnes de la *Presse*. Nous en félicitons notre confrère. L'en-tête de cette lettre est une vraie curiosité. Nous avons d'abord une vue générale de Montréal, avec légende en français. Puis, sous une vignette représentant les bureaux et les ateliers de la *Presse*, nous avons une légende anglaise : "The new La Presse building." Enfin, ceci : "La Presse Office, St. James Street, Montreal". Et la lettre est signée : "X, City Editor". Hélas ! hélas !

Il y a plus de vingt ans, le directeur de la *Vérité*, — et non M. de Nevers, comme le prétend une publication des Etats-Unis — a lancé le cri : "L'anglicisme, voilà l'ennemi". L'anglicisme est toujours à craindre ; mais un péril encore plus grand nous menace aujourd'hui, c'est l'anglicisation.

Grand triomphe pour les prohibitionnistes. Il y a déjà quelque temps, la législature de Manitoba, à la demande du gouvernement Macdonald, vota une loi de *prohibition* très sévère, mettant fin totalement à la fabrication et à la vente des spiritueux dans les limites de la province. Les tribunaux manitobains, saisis de l'affaire, déclarèrent la loi inconstitutionnelle pour la raison qu'elle portait atteinte au droit du parlement fédéral qui seul peut légiférer sur les affaires industrielles et commerciales. La question fut portée devant le Conseil privé, et voici qu'une dépêche de Londres nous apprend que les *law lords* déclarent la loi manitobaine parfaitement constitutionnelle ! C'est-à-dire que chaque province aurait le droit de prohiber chez elle la fabrication et la vente des spiritueux, d'une façon absolue. On se demande maintenant si le gouvernement manitobain va appliquer la loi, et si les ministres des autres provinces prohibitionnistes vont faire voter la prohibition par la législature. Dans tous les cas, voilà une jolie épine tirée du pied du gouvernement fédéral. Grâce à cette nouvelle jurisprudence, les provinces qui veulent goûter à la prohibition peuvent s'en donner à cœur joie.

Le gouvernement fédéral, qui n'a jamais osé désavouer une loi provinciale dirigée contre les écoles catholiques se permet bien de casser toute législation provinciale qui ne cadre pas avec sa politique ou les intérêts de l'empire. C'est ainsi que jadis les autorités d'Ottawa ont cassé une loi manitobaine qui tendait à détruire le monopole du chemin de fer du Pacifique. Et les mêmes autorités ont naguère mis le veto sur une loi votée par la législature de la Colombie anglaise restreignant l'immigration, dans la province, des peuples orientaux, parce que cette restriction ne faisait pas l'affaire du gouvernement anglais. A ce propos, le *Pionnier* cite le passage suivant tiré d'un journal de la Colombie anglaise, le *Paystreak* :

"Le gouvernement canadien s'est précipité de jolis embarras en désavouant la loi

par laquelle la Colombie Anglaise mettait des restrictions à l'immigration orientale. La prochaine assemblée élue par cette province adoptera à nouveau cette loi et l'appliquera *to a finish*. Les raisons d'intérêt impérial ne compteront pour rien. Cette province doit exclure les Asiatiques, et toutes les forces de l'Empire britannique ne peuvent nous contraindre à les laisser entrer chez nous."

Admirez le *loyalisme* de ces bons Anglo-saxons du Canada ! Ils portent un défi à l'Empire. Et les Canadiens français ne peuvent pas même différer d'opinion avec M. Chamberlain sans être accusés de trahison !

LA GUERRE

D'après les dernières nouvelles, les affaires vont toujours mal pour les Anglais en Afrique Sud ; à peine si de temps en temps ils capturent quelques vieux Burghers et s'emparent de montures fourbues.

En revanche les Boers exterminent des patrouilles, font sauter des trains blindés, et se plaisent singulièrement à soulager les Anglais de leurs armes et de leurs munitions.

Le capitaine Elliott qui commandait une patrouille a eu la malheureuse idée d'attaquer un commando boer près de Drakenburg. Le sort lui a été absolument défavorable ; il a été tué et ses troupes ont été repoussées avec des pertes considérables.

Kitchener, dans une dépêche adressée à Prétoria, a annoncé qu'un combat d'arrière-garde avait eu lieu près d'Heilbron, dans l'Orange. Les troupes que commandait le colonel Byng ont été attaquées par De Wet. Les pertes paraissent avoir été assez élevées ; le lieutenant-colonel Hughes est au nombre des morts. Le total des pertes n'est pas connu.

Une affaire qui a été tenue passablement secrète, c'est la trahison d'un corps de recrues du Cap que commandait le capitaine Thornton et qui s'est rendu aux Boers après un simulacre de combat.

On soupçonne grandement, en Angleterre, les autres recrues des colonies du Cap et du Natal d'avoir, en général, autant de loyauté.

Un autre petit désastre que Kitchener cherche à cacher depuis une semaine, vient d'être découvert. Le capitaine Bush, qui commandait 200 pontonniers, a été fait prisonnier avec une partie de ses troupes ; le major Fisher ainsi que plusieurs autres officiers ont été tués.

D'après le dernier rapport du Bureau de la guerre, les pertes, depuis le commencement des hostilités jusqu'à la fin d'octobre, se chiffrent à 78,016 hommes mis hors de combat, dont 3,367 officiers et 74,649 soldats.

La question des repréailles occupe toujours les délégués boers. La majorité des chefs Burghers semble être contre les mesures énergiques, dans la crainte de faire perdre aux petites républiques la sympathie universelle.

Une dépêche de Londres annonce que le Bureau de la guerre a accepté l'offre du gouvernement canadien d'envoyer 600 hommes de cavalerie en Afrique. Au dire de la dépêche notre gouvernement n'agirait en cela que comme un simple agent du Bureau de la guerre, et que l'Angleterre paiera les frais d'équipement et l'entretien de nos soldats en Afrique.

Ce n'est pas ce qu'a dit M. Borden, notre ministre de la milice, d'après le *Star*, de samedi dernier. Attendons la fin.

Exemple d'une République modèle

Chez les " fourmis blanches " d'Afrique

Dans les vastes plaines de l'Afrique sauvage, le voyageur aperçoit, surpris, tout un monde de ruches étranges, d'une forme originale et d'un travail exquis. Il y en a des centaines qui s'offrent au regard du spectateur.

Cette cité d'un nouveau genre, uniforme et sans fin, commence à vos pieds pour se perdre à l'horizon. Dans cette ville immense, il n'y a qu'un type de construction : la Ruche. C'est la maison qui se répète et se multiplie à l'infini.

A la vue de ces huttes bizarres, de quatre à cinq pieds de haut, on se croirait en face d'une population de nains. Non ! les hommes ne bâtissent pas ainsi.

Ces stupéfiants édifices ont pour architectes les " fourmis blanches " de l'Afrique. Là, règne la plus unie, la plus industrielle, la plus prospère et la plus patriotique des Républiques. La plus constante harmonie s'y concilie avec la diversité des conditions et la subordination hiérarchique. Arrêtons-nous et contemplons cette étonnante organisation.

De loin, toutes ces huttes avec leur toit uniforme, circulaire et légèrement bombé, font l'effet de gigantesques champignons. C'est pourquoi certains naturalistes, comme Jonathan Franklin, ont appelé " fourmis-champignons " les fourmis blanches d'Afrique.

Quand on étudie de près ces huttes bizarres, ce sont des mondes ; et si l'on renverse une de ces ruches, on reste émerveillé de l'admirable distribution de leurs parties.

Ici, les œufs près d'éclore ; là, les petites fourmis sous la haute surveillance de vénérables parents chargés de leur instruction.

D'un côté les vieillards, de l'autre les adolescents ; une sorte d'infirmerie pour les malades, un cimetière pour les morts ; partout des ménages tranquilles et laborieux, des travailleurs infatigables, des citoyens tous également dévoués à la cause commune, sans parler des fourmis guerrières avec leurs chefs.

Qui observe une de ces ruches, les connaît toutes. Partout le même admirable système de cellules et de galeries, de forteresses et chantiers, de greniers d'abondance, réserves prudentes de l'avenir. Partout le même ciment indestructible que l'on ne saurait briser qu'à coups de hache.

Rare et curieuse entente ! Tous les habitants de la ruche ne sont pas absolument de la même espèce, mais tous vivent en paix et travaillent à l'édifice commun, comme si chaque ouvrier avait le même plan dans sa petite tête de fourmi. C'est la Tour de Babel renversée : ici, personne ne parle, et tout le monde s'entend.

L'édifice s'achève sans conteste et sans retouche, sans trêve ni grève, plein de justesse et d'harmonie, comme s'il était l'œuvre d'une seule patte et d'une seule tête.

Ces fourmis blanches se divisent

en trois classes bien distinctes : les fourmis-ouvrières, les fourmis-guerrières et les fourmis-chefs.

Ces dernières, plus grosses que les autres, ne sortent de leurs cellules, j'allais dire de leur cabinet de travail, que pour inspecter les chantiers et vérifier les travaux ; c'est merveille de les voir aller et venir gravement comme de véritables ingénieurs en chef.

Les fourmis-guerrières ne sont pas les plus occupées, attendu qu'elles ne mettent jamais la patte à l'ouvrage. Leur rôle consiste à faire le guet et à protéger les fourmis-ouvrières.

Immobilisées et toujours en éveil, elles sont là toujours sur le " qui vive ", et comme sous les armes, à l'affût d'un danger à combattre ou à éviter. Leurs pinces redoutables ne sont point faites pour le travail, mais pour le combat. Ce n'est plus un outil, c'est une arme.

Les plus intéressantes des fourmis blanches sont les fourmis-ouvrières. A chacune d'elles son rôle : celles-ci apportent les matériaux, petits cailloux, brins d'herbe, grains de sable ; —celles-là font le mortier, et il est curieux de les voir arriver une à une, le ventre ballonné de terre, expulser de leur corps un liquide gélatineux, vrai mastic faisant effet de mortier, qu'elles mêlent aux matériaux.

Les autres ouvrières, qui n'ont qu'à se baisser, bâtissent sans relâche, sous le regard autoritaire et vigilant des fourmis-chefs.

Les fourmis blanches ne travaillent que la nuit. Le jour, tout repose et se tait. Les trous sont bouchés, les chantiers déserts ; on dirait une cité morte.

C'est avec une rapidité surprenante que se bâtissent ces ruches mignonnes. Et cependant le travail en est si solide qu'elles résistent aux vents et aux tempêtes.

Si la colonie augmente, on ajoute un étage. Il se rencontre des ruches qui en comptent jusqu'à cinq ou six. Avec leurs toits superposés, on dirait alors des pagodes en miniature.

Quand la ruche a fait son temps et tombe en ruine, les fourmis l'abandonnent et s'en vont en bâtir une autre.

C'est alors tout un peuple qui déménage en voyageant sous terre. Chefs, ouvriers, soldats, ils s'en vont tous, tranquillement, sans éclat, fonder ailleurs une cité nouvelle. Saluons ces architectes et ces ingénieurs de haute distinction, dont le génie ne saurait se mesurer à la taille. L'instinct de l'animal, qui remplace la raison de l'homme, révèle bien, par sa puissance et sa capacité, son origine divine.

Au centre de ce défilé féerique qui se creuse et suit en bon ordre une route toujours sûre, marchent les guerriers, obéissant aux chefs et protégeant les ouvriers, comme plus tard ils défendront les frontières de la nouvelle république.

Telle est la " fourmi blanche " d'Afrique, avec ces cités modèles et son parfait gouvernement : République vraiment admirable où l'on ne prend les armes que pour défendre la frontière ou protéger le travail. — République vraiment exemplaire, où le bavardage est inconnu ; l'industrie, en honneur ; la concorde, une coutume ; le travail, une obligation ; l'é-

galité, un fait ; la fraternité, un principe ; le soin des infirmes et des vieillards, une religion ; la formation de la jeunesse, un besoin du cœur et une affaire capitale.

LE COFFRE

*Édém mesuré...
La même mesure...*

Le coffre-fort est là, lourd, sombre, scellé d'écrous dans la muraille... Il est là à la tête du lit... faisant pendant au crucifix, tout petit, tout pâle, dans l'ombre brutale de la masse de fer.

Chaque soir, quand les domestiques sont remontés ; quand les fines gâchettes dorées des portes sont tirées ; quand sa courte prière est faite ; quand elle est bien seule dans la chambre, alors la veuve combine les lettres des serrures, et, avec deux petites clés d'acier qui ne la quittent jamais, elle ouvre la lourde porte du coffre.

Et elle regarde si tout est bien là... ? ?

* *

Première tablette : 5,000 francs en billets de banque et en pièces d'or pour les coups imprévus, les maladies, la guerre... la révolution...

Deuxième tablette : ses obligations, ses actions, ses récépissés de dépôts de titres, ses parts de fondatrice, ses carnets de chèque... Et il y en a là, sur cette tablette, pour des centaines et des centaines de mille francs !... Et tous les mois, cela s'augmente, s'entasse, se serre, se presse à faire ployer les rayons de fer...

Troisième tablette : ses bijoux, ses bagues, ses colliers, ses peignes, ses broches, ses bracelets, tous les rubis, tous les saphirs, toutes les opales, toutes les émeraudes, jetés là par des successions, par les morts des parents, comme la mer géante jette et jette sans cesse à la côte les épaves sombres ou brillantes des navires anéantis...

* *

Et la veuve regarde cela... Et cela est sa vie.

C'est le secret de ses fiertés... l'indépendance de son existence... la raison des sourires qui l'accueillent partout... le motif des mains qui se tendent... des adulations qui montent comme un encens sur son passage... Oh ! cher coffre... cache bien tout dans tes flancs d'acier ! Les piles sont-elles bien complètes ? Il me semble qu'il manque un diamant... ? Non... tout est bien là...

Et la veuve, de ses petites mains ridées, pousse doucement la porte ; et quand le déclic a joué, elle baise de ses lèvres émaciées le froid métal, comme jadis les dames baisaient le heaume de fer de leur chevalier...

* *

A certains jours, pourtant... au retour d'une messe... au sortir d'une confession... en revenant d'un sermon, elle va au coffre, la veuve, comme si elle allait l'ouvrir :

Il y a sa vie dans cette prison de fer... mais la vie d'autres aussi !...

Si elle en laissait couler le trop-plein sur les existences désolées qui l'entourent ?...

Si elle prenait ces pierres froides et brillantes, aux reflets de sang et de ciel bleu, aux teintes de larmes et d'espérance, et si elle leur disait :

— Je veux que vous sortiez d'ici, veux que vous deveniez du pain !...

Je veux que vous soyez du sourire au fond des yeux des malheureux !... Je veux que vos froids rayons s'échauffent et deviennent du bonheur, de la miséricorde et de l'amour !

Et quand la veuve pense cela, il semble qu'elle se transfigure... qu'une autre femme très lointaine, très immatérielle aussi, vient sourire et aimer dans ses petits yeux bridés de vieille.

Cela dure quelques secondes... le temps de chercher ses clés...

Puis ce cadavre de demain murmure en regardant l'avenir.

— Non... On ne sait pas ce qui peut arriver !...

Ce fut la mort qui arriva...

Et j'ai vu la veuve partir... là-bas pour le pays de l'éternité.

Elle avait fait mettre tous ses diamants et des paquets de billets de banque sur ses draps qu'elle grattait déjà comme pour chercher, entre tout cet argent, ses velléités d'aumônes, ses parcelles de bonnes œuvres... les quelques pièces de dix sous et de cent sous que, parfois, lui avaient arrachées la misère...

— ... Si c'est possible de s'en aller quand on a tant d'or que cela !... me disait-elle, en faisant claquer ainsi que des feuilles mortes, le papier des billets entre ses doigts crispés !

Et, pour expirer, elle se tourna vers le grand coffre où était son cœur... sa vie... son Tout...

* *

Le lendemain, l'héritier, M. Gontrand de Z... un petit jeune homme sec, monocle à l'œil, moustaches cirées, air parfait snob, fait l'inventaire du coffre avec des allures ultra-dégagées..

— Ah ! mes enfants ! Parlez-moi d'une tante pareille ! Non ! on n'en fait plus comme ça ! Douze cent mille... quatorze cent !... Et encore cette pile-là... et puis celle-là !... Oh ! mes agneaux !... Non... mais quelle noce ! ! !

Pourtant, l'œil du petit jeune homme s'arrondit subitement sous son monocle : un papier... là... avec l'écriture de sa tante. Hein ? pas de bêtises ! Un testament peut-être. Avec des doigts impatientes vivement il déchire l'enveloppe et ouvre le papier.

Et il lit : mais tout de suite il éclate de rire.

— ... Ma tante qui réclame 200 messes après sa mort ! 200 messes ! ! ... Sapristi !... Mais que veut-elle faire de tout ce déploiement de forces ? ... Pourquoi pas vider tous les bénitiers ! 200 messes ! 400 francs jetés à l'eau ! Plus souvent ! Attends un peu, ma petite !

* *

Et, quinze jours après, le curé d'une grande paroisse de Paris recevait, des mains d'un valet de chambre, une pièce de cent sous enfermée dans une enveloppe, sur laquelle on avait à la hâte tracé au crayon :

— Prière de dire deux ou trois messes pour M. Gontrand de Z...

— ... Ce ne serait pas par hasard pour Mme sa tante ? demande le curé qui soupçonne une erreur, tout étonné d'ailleurs de cet accès de piété dans ce riche petit boulevardier qui ne met guère les pieds à l'église qu'à la fin des messes de mariage ou d'enterrement.

Et comme le gros valet de chambre, indifférent et pressé, répond d'un air quelconque :

— Non... c'est bien pour Monsieur..

— ... Pas même une messe après sa mort... murmure le prêtre en regardant rêveusement à terre... Pauvre femme !... Oh ! comme Dieu les venge, ses pauvres !...

PIERRE L'ERMITE